future, wish to enter Palestine. Mr. Rodríguez Fabregat recalled the horrors of the concentration camps and the death of 6 million Jews, 1,500,000 of whom had been children. The delegation of Uruguay had requested (A/AC.14/10) that 30,000 Jewish children survivors should be added to the quota of 120,000 persons that had been fixed for the transitional period of two years. The total number of survivors could be estimated at 600,000 to 700,000 persons, of whom 250,000 were in displaced persons camps. Those persons, throwing themselves on the mercy of all nations, were asking to be allowed to enter Palestine.

The creation of a Jewish State was the logical outcome of the decisions taken after the First World War. Mr. Rodríguez Fabregat recalled Jewish achievements and the attitude of the Arab people, who had preserved their individuality. The rights of the two peoples, who sometimes opposed one another and sometimes united in the conquest of the desert, must be equally respected. Although standing on the threshold of a new life, those peoples had attained full stature and it would hardly be right to impose ready-made laws upon them. It was a question of operating in the acute stage, of cutting into the very flesh and blood of the two peoples.

He recalled that, just as a master loved all his pupils alike, his own country did not in any way discriminate between men. He appealed for unity of purpose to avert the threat to the United Nations which an outbreak of violence would represent. The conscience of mankind would know how to solve those problems and, if the solution adopted were in conformity with the spirit of the Charter, the creation of the two new States would open up splendid prospects.

The meeting rose at 1.35 p.m.

SEVENTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 7 October 1947, at 11 a.m.

Chairman: Prince SUBHA SVASTI SVASTIVAT (Siam).

12. General debate on the three questions referred to the Committee by the General Assembly (continued)

Sir Mohammad ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) stated that despite the fact that the problem of Palestine had been studied by numerous commissions, a solution appeared to be no nearer than it had been during the previous thirty years. The Pakistan delegation had believed, however, that the main historical features of the question were too well know to require recapitulation. Sir Mohammad had therefore been surprised at the statement made at the sixth meeting by the representative of Uruguay, who had only recently returned from an intensive study of Palestine with the Special Committee, to the effect that, while Arab immigration into Palestine had been unrestricted, Jewish immigration had been severely curtailed and controlled. Sir Mohammad stated that on the contrary, Arab immigration had at no time been unrestricted, and cited as an example the fact that while Jewish immigration was permitted to the extent of 1,500 per month, the quota

ront, à l'avenir, à se rendre en Palestine. M. Rodríguez Fabregat évoque l'horreur des camps de concentration et la mort de 6 millions de Juifs parmi lesquels il y avait 1.500.000 enfants. La délégation de l'Uruguay a demandé (A/AC.14/10) que 30.000 enfants juifs qui ont survécu à ces horreurs fussent ajoutés au quota de 120.000 personnes qui a été pour la période transitoire de deux ans. L'ensemble des survivants peut être évalué à 600.000 ou 700.000 personnes, dont 250.000 se trouvent dans les camps de personnes déplacées et demandent à se rendre en Palestine en appelant à la miséricorde de toutes les nations.

La création d'un Etat juif découlerait logiquement des décisions prises après la première guerre mondiale. M. Rodríguez Fabregat évoque les réalisations juives et l'attitude du peuple arabe qui a conservé son individualité: les droits des deux peuples, qui tantôt s'opposent l'un à l'autre, tantôt s'unissent pour conquérir le désert, doivent être également respectés. Ces peuples se trouvent, certes, à l'aube d'une vie nouvelle, mais ils ont déjà atteint la maturité et il ne conviendrait guère de leur imposer des lois toutes faites: ce n'est pas d'une simple opération à froid qu'il s'agit. Il s'agit de tailler dans la chair vive des deux peuples.

M. Rodríguez Fabregat rappelle que, de même qu'un professeur aime également tous ses élèves, de même son propre pays ne fait aucune discrimination entre les hommes. Il fait appel à l'union des cœurs pour écarter la menace que constituerait pour l'Organisation des Nations Unies un déchaînement de violences. La conscience de l'humanité saura résoudre ces problèmes et, si la solution adoptée est conforme à l'esprit de la Charte, la création de ces nouveaux Etats ouvrira les perspectives les plus magnifiques.

La séance est levée à 13 h. 35.

SEPTIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 7 octobre 1947, à 11 heures.

Président: le prince SUBHA SVASTI SVASTIVAT (Siam).

12. Discussion générale sur les trois questions renvoyées à la Commission par l'Assemblée générale (suite)

Sir Mohammad ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) déclare que, bien que le problème de la Palestine ait été examiné par de nombreuses commissions, il semble qu'on soit aussi loin de le résoudre que pendant ces trente dernières années. Néanmoins la délégation du Pakistan a estimé que les principaux aspects historiques de la question étaient trop connus pour qu'il fût nécessaire d'en donner une récapitulation. Aussi Sir Mohammad a-t-il été fort surpris d'entendre la veille la déclaration faite à la sixième séance par le représentant de l'Uruguay qui vient de rentrer de Palestine, où il a procédé, en sa qualité de membre de la Commission spéciale, à une étude approfondie de la question; aux termes de cette déclaration, l'immigration juive aurait été rigoureusement restreinte et contrôlée alors que l'immigration arabe serait restée libre. Sir Mohammad déclare au contraire que l'immigration arabe a toujours été limitée et rappelle à titre d'exemple que le quota d'immigra-

for all other immigration, including Arabs and other nationals, was only 100 a month.

The Pakistan delegation considered that it might benefit the Committee to have the elements of the background of the Palestinian question put into their proper perspective. Sir Mohammad traced the history of the events concerning Palestine from the entrance of Turkey into the First World War on the side of Germany. The Allied position, and still more the British position, in the Middle East having become precarious at that time, the British Government had made certain proposals to the Sherif of Mecca, who had later become King Hussein. In reply, King Hussein had demanded, as a *quid pro quo* for Arab assistance to the Allies, a pledge of the complete independence of the Arabs within certain clearly defined boundaries, when those areas had been released from Turkish domination. The British Government had replied — and Sir Mohammad cited that reply as the first doubtful manifestation of British diplomacy in that regard—that, since the territories were still under Turkish domination, the question of boundaries was inopportune. After further negotiations, the British Government had agreed to fix the boundaries on condition that the districts of Mersina and Alexandretta, which were not predominantly Arab districts, were excluded and that Aden and certain areas in the Persian gulf where it had special interests should also be excluded. It had also proposed the exclusion of the portions of Syria lying to the west of the districts of Damascus, Homs, Hama and Aleppo, where Britain's ally, France, had certain interests and since the areas concerned were said to be not predominantly Arab. King Hussein had not wished to create embarrassment between the Allies and, while agreeing to those conditions, he had nevertheless considered that the statement that the areas were not predominantly Arab was invalid, since both Moslem and Christian populations were entirely Arab. Sir Mohammad emphasized that there never had been any distinction between the Moslem and the Christian Arabs of Palestine. The facts he had cited showed without doubt that no portion of the country currently known as Palestine had been excluded from the area affected by the pledges of Arab independence made by Great Britain to King Hussein and that it would be dishonest to contend, after the event, that the British Government had intended the exclusion of Palestine from those pledges.

The Balfour Declaration which had followed was invalid, since it had been issued without reference to King Hussein and was contrary to the British pledges made to him concerning Arab independence. King Hussein accordingly had made protests to the British Government. Sir Mohammad quoted from the Hogarth message sent by that Government to King Hussein, to the effect that since the Jewish opinion of the world was in favour of a return of Jews to Palestine, and since the British Government viewed with favour the

tion a été fixé pour les Juifs à 1.500 personnes par mois, alors que pour tous les autres immigrants, y compris les Arabes, ce quota n'atteint que 100 personnes par mois.

La délégation du Pakistan estime qu'il serait utile, pour la Commission de replacer les origines de la question palestinienne dans leur vrai cadre. Sir Mohammad retrace les événements qui se sont produits en Palestine depuis le jour où la Turquie s'est rangée aux côtés de l'Allemagne au cours de la première guerre mondiale. Comme la position des Alliés, et plus encore celle des Anglais, dans le Moyen-Orient était devenue précaire à cette époque, le Gouvernement britannique avait fait certaines propositions au chérif de la Mecque, devenu plus tard le roi Hussein. En contrepartie de l'assistance arabe aux Alliés, le roi Hussein avait demandé des garanties selon lesquelles les Arabes pourraient jouir de l'indépendance complète à l'intérieur de certaines frontières nettement définies, dès que les régions intéressées seraient libérées de la domination turque. Le Gouvernement britannique a répondu — et Sir Mohammad cite cette réponse comme étant la première action douteuse de la diplomatie britannique dans cette affaire — qu'il était inopportun de soulever la question des frontières, puisque ces territoires se trouvaient encore sous la domination turque. A la suite de nouvelles négociations, le Gouvernement britannique a convenu de fixer les frontières, à condition d'exclure du territoire ainsi délimité les districts de Mersin et d'Alexandrette, où l'élément arabe ne constituait pas la majeure partie de la population, ainsi que le port d'Aden et certaines régions du golfe Persique où la Grande-Bretagne avait des intérêts particuliers. Enfin, ce Gouvernement proposait d'exclure du territoire en question les parties de la Syrie situées à l'ouest des districts de Damas, d'Homs, d'Hama et d'Alep, où la France, alliée du Royaume-Uni, avait certains intérêts, et dans lesquelles l'élément arabe aurait été en minorité. Le roi Hussein n'a pas voulu créer de complications entre les Alliés ; mais, tout en acceptant ces conditions, il a néanmoins considéré comme injustifiée la déclaration d'après laquelle l'élément arabe n'avait pas prédominance dans ces régions, puisque la population musulmane aussi bien que la population chrétienne étaient entièrement arabes. Le représentant du Pakistan insiste sur le fait qu'il n'y a jamais eu de distinction entre les Arabes musulmans et les Arabes chrétiens de Palestine. Les faits qu'il cite montrent clairement que les promesses d'indépendance faites par la Grande-Bretagne au roi Hussein s'appliquaient à toutes les parties du pays connu aujourd'hui sous le nom de Palestine, et il serait déloyal de prétendre après coup que le Gouvernement britannique avait l'intention d'exclure la Palestine des territoires qui faisaient l'objet de ces promesses.

La Déclaration Balfour, qui a été publiée ultérieurement, n'a pas de valeur légale ; en effet, elle a été rédigée sans qu'on ait consulté le roi Hussein, et elle est en contradiction avec les promesses que le Gouvernement britannique avait faites au roi en ce qui concerne l'indépendance arabe. En conséquence, le roi Hussein a protesté auprès du Gouvernement britannique. Sir Mohammad lit des extraits du message qui a été adressé au roi Hussein par ce Gouvernement, déclarant que, puisque l'opinion mondiale juive se prononçait en

realization of that aspiration, it had decided that in so far as was compatible with the freedom of the existing population, both economic and political, no obstacle should be put in the way. There could be no doubt as to the interpretation placed by the British Government on the Balfour Declaration, as officially conveyed to King Hussein and through him to the Arabs. King Hussein in reply had agreed that in so far as the Balfour Declaration was intended to provide a refuge for the Jews from persecution, he would use all his influence to further that aim. But he had made it plain that there could be no question of surrendering the Arab claim of sovereignty, and Commander Hogarth had reported those views to the British Government. Surely it could not be contended that King Hussein had agreed to hand over to the Jews political domination not only of Palestine but also of all other Arab lands. King Hussein had been true to his pledge and on 23 March 1918, in his official organ, had appealed to fellow Arab leaders to facilitate the immigration of Jews into Palestine and even into other Arab countries to alleviate the refugee problem.

Sir Mohammad referred in turn to the Anglo-French secret agreement, known as the Sykes-Picot agreement, and to the Declaration to the Seven. He cited from the Declaration to the Seven to show that the British Government had pledged itself to seek freedom and independence for the Arab population of Palestine and government based upon the consent of the governed. In 1918, General Allenby had informed the Emir Feisal that the Allies were in honour bound to find a solution in accordance with the wishes of the people concerned and had urged him to have trust in Allied good faith. The history of the previous twenty years bore eloquent testimony to the way in which that honour had been upheld. The Anglo-French declaration which had followed, and which had been broadcast throughout Syria and Palestine, has promised the complete and final emancipation of the Arabs and the establishment of national governments and administrations deriving their authority from the initiative and free choice of the indigenous populations.

At the end of the First World War, the King-Crane Commission, which had gone to Syria and Palestine, had reported with regard to Zionism that, though the Commission had been predisposed in favour of Zionism, the actual facts in Palestine, coupled with the force of the general principles proclaimed by the Allies and accepted by the Syrians, had made it recommend serious modifications in the Zionist programme. The Commission had recommended that that programme should be greatly reduced, that Jewish immigration should be limited and that the idea of making Palestine a Jewish State should be limited and that the idea of making Palestine a Jewish State should be abandoned.

A study of the documents of that period left no room for doubt that the British Government had made a clear pledge to King Hussein, and through him to the Arab peoples, that the Arabs, including

faveur du retour des Juifs en Palestine, et puisque le Gouvernement britannique lui-même était favorable à la réalisation de cette aspiration, il avait décidé de ne pas s'opposer à l'immigration juive tant qu'elle était compatible avec la liberté économique et politique de la population autochtone. L'interprétation que le Gouvernement britannique a donnée de la Déclaration Balfour, telle qu'elle a été transmise officiellement au roi Hussein et par l'intermédiaire de ce dernier aux Arabes, ne laissait subsister aucun doute à ce sujet. En réponse, le roi Hussein a convenu que dans la mesure où la Déclaration Balfour avait pour objet de fournir un refuge aux Juifs persécutés, il emploierait toute son influence à favoriser cet objet. Mais il a fait nettement comprendre que les Arabes ne renonçaient nullement à leurs revendications de souveraineté, et le commandant Hogarth en a informé le Gouvernement britannique. On ne saurait donc prétendre que le roi Hussein avait accepté de placer non seulement la Palestine, mais aussi tous les autres territoires arabes sous la domination politique des Juifs. Le roi Hussein tint sa promesse et, le 23 mars 1918, demanda aux chefs arabes, par l'intermédiaire de l'organe officiel de son Gouvernement, de faciliter l'immigration des Juifs en Palestine, et même dans d'autres pays arabes, afin d'aider à résoudre le problème des réfugiés.

A ce propos, Sir Mohammad rappelle l'accord secret anglo-français, connu sous le nom d'Accord Sykes-Picot, et la Déclaration aux sept. Il cite certains passages de cette Déclaration pour montrer que le Gouvernement britannique s'était engagé à assurer aux Arabes de Palestine la liberté, l'indépendance et un gouvernement fondé sur le libre consentement de la population. En 1918, le général Allenby a informé l'émir Fayçal que les Alliés avaient pris l'engagement d'honneur de s'efforcer de parvenir à un accord conforme aux désirs des populations intéressées et l'a prié instamment de s'en remettre à leur loyauté. L'histoire des vingt dernières années constitue un témoignage éloquent sur la manière dont cet engagement a été tenu. La déclaration anglo-française qui suivit, et qui fut radiodiffusée dans toute la Syrie et la Palestine, promettait aux Arabes une libération complète et définitive, ainsi que l'établissement de gouvernements nationaux et d'administrations nationales qui tiendraient leur autorité de l'initiative et du choix librement exercé des populations indigènes.

A la fin de la première guerre mondiale, la Commission King-Crane qui s'était rendue en Syrie a rapporté que, bien qu'elle eût été prévenue en faveur du sionisme, les événements de Palestine et les principes généraux qui ont été proclamés par les Alliés et acceptés par les Syriens l'incitaient à proposer d'importantes modifications au programme sioniste. La Commission a recommandé de réduire considérablement ce programme, de limiter l'immigration juive et d'abandonner l'idée de transformer la Palestine en un Etat juif.

L'étude des documents relatifs à cette période ne permet pas de douter que le Gouvernement britannique avait formellement garanti au roi Hussein, et par son intermédiaire aux populations

the Arabs of Palestine, would obtain their freedom and independence after the war and that governments would be established in those countries in accordance with the consent and freely expressed wishes of the indigenous population.

The source of the trouble was that the Balfour Declaration has been construed in one manner by the Jews and in another by the British. The British construction had been conveyed to the Arabs and, as a natural result, a serious problem had been created in Palestine. The Peel Commission of 1937 had recommended partition, but the Woodhead Commission had subsequently found partition impracticable, and the proposal had been abandoned.

After the abortive attempt to bring about an agreement between the Palestinian Arabs and the Jewish Agency in London in 1939, the British Government had published the White Paper in which it had visualized the creation within ten years of an independent Palestinian State in treaty relations with the United Kingdom. Both sections of the population were to participate in the machinery of government. With regard to Jewish immigration, 75,000 immigrants were to be admitted during five years, which number was to include the illegal immigrants already there. At the end of five years further Jewish immigration was to be subject to Arab consent. Regulations were to be devised regarding the transfer of Arab lands into Jewish hands. Had those proposals been adopted, by 1949 Palestine would have been an independent unitary State. The Arabs were today asking for no more.

Sir Mohammad cited instances from his personal experience to show that both with regard to Jewish illegal immigration and the purchase of land by Jews, the British administration had shown discrimination in favour of the Jews. The laws and regulations were constantly violated without action being taken by the administration.

The Palestinian question had been brought before the United Nations by the British Government. Sir Mohammad had cited the pledges given to the Arabs, but he considered that even if no pledges had been given, the situation would have been no different in any respect. The Allies had proclaiming that they were not seeking territorial expansion as a result of the First World War and that every nation would be granted the right of self-determination. Pledges had been given and in reality bargains had been made. The Arabs had fulfilled their part of the bargain and were entitled to expect fulfilment from the other side. The Balfour Declaration was a contravention of those promises. As interpreted by the Jews, it had no validity, and it did not acquire any validity by its incorporation in the Mandate.

The outbreak of anti-Semitism in Europe had introduced complications into the Palestinian question. The Pakistan delegation had every sympathy with those sufferings, but considered that the problem was one of humanitarian concern which should not affect the rights of the peoples of Palestine and which should be dealt with as an international problem. With regard to relief for the persecuted Jews, Palestine had done more than its share in settling more than 500,000 Jews

arabes, que les Arabes, y compris ceux de la Palestine, obtiendraient leur liberté et leur indépendance après la guerre, et que des gouvernements seraient établis dans ces pays avec l'assentiment et selon les vœux librement exprimés de la population indigène.

Toutes les difficultés proviennent du fait que la Déclaration Balfour n'a pas été interprétée de la même manière par les Juifs et par les Britanniques. L'interprétation britannique fut transmise aux Arabes, ce qui eut naturellement pour effet de susciter un problème grave en Palestine. La Commission Peel de 1937 a recommandé le partage du pays, mais la Commission Woodhead reconnut, plus tard, que ce partage était impossible et la proposition fut abandonnée.

Après avoir vainement tenté, à Londres en 1939, d'amener une entente entre les Arabes de Palestine et l'Agence juive, le Gouvernement du Royaume-Uni publia le Livre blanc qui envisageait la création, dans un délai de dix ans, d'un Etat palestinien indépendant, mais lié par des traités au Royaume-Uni. Les deux éléments de la population devaient prendre part au gouvernement. Pour ce qui est de l'immigration juive, on devrait, au cours d'une période de cinq ans, autoriser l'entrée en Palestine de 75.000 immigrants, y compris ceux qui y étaient déjà entrés illégalement. A l'expiration de cette période, toute nouvelle immigration juive devait recevoir l'assentiment des Arabes. On devait élaborer des règlements pour le transfert aux Juifs de terres appartenant aux Arabes. Si ces propositions avaient été adoptées, la Palestine serait devenue, en 1949, un Etat unitaire et indépendant. A l'heure actuelle, les Arabes ne réclament pas autre chose.

Sir Mohammad cite des cas dont il a eu lui-même connaissance, et qui prouvent qu'en ce qui concerne l'immigration juive illégale en Palestine et l'achat de terres par les Juifs, l'administration britannique a accordé un traitement de faveur aux Juifs, et que les lois et règlements ont été constamment violés sans que l'administration ait pris de mesures en conséquence.

Le Gouvernement du Royaume-Uni vient de saisir l'Organisation des Nations Unies de la question de Palestine. Sir Mohammad rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de mentionner les engagements qui avaient été pris envers les Arabes, mais il estime que la situation aurait été la même si aucune promesse n'avait été faite. Les Alliés ont proclamé qu'après la première guerre mondiale ils ne chercheraient pas d'expansion territoriale et que chaque peuple aurait le droit de se donner le gouvernement de son choix. Des promesses ont été faites et des arrangements conclus. Les Arabes se sont acquittés des obligations qu'ils avaient contractées en vertu de ces arrangements et ils sont en droit de s'attendre à ce que l'autre partie en fasse autant.

La Déclaration Balfour va à l'encontre de ces promesses. Telle qu'elle est interprétée par les Juifs, ele n'a aucune valeur légale et le fait qu'elle a été reproduite dans le Mandat ne lui confère aucune valeur non plus.

La poussée d'antisémitisme en Europe a compliqué la question palestinienne. La délégation du Pakistan éprouve la plus grande sympathie pour ceux qui ont à en souffrir, mais elle estime que ce problème d'ordre humanitaire ne devrait

in that country. The immediate problem was the need for relief for the 250,000 Jews in the displaced persons camps. Many countries, such as the USSR, Brazil and Canada, had made generous offers for the admission of a certain number. The Committee had heard at the sixth meeting a humanitarian appeal by the representative of Uruguay for the immediate admission to Palestine of 30,000 children and the pregnant women in the displaced persons camps. Sir Mohammad acknowledged the urgency of the matter, but considered that those displaced persons should be absorbed in other States where there was already a prosperous and appreciable Jewish population rather than wait for admission to Palestine.

Sir Mohammad invited the Committee to consider the principles by which it should be guided. He referred to the principles laid down in the Atlantic Charter which, together with other principles, had been translated into the Charter of the United Nations. He quoted Articles 1 and 2 of the Charter and also the declaration of United States foreign policy made by President Truman on 27 October 1945, in which were incorporated six articles regarding the fundamentals of United States foreign policy. It was universally admitted that Palestine was ready for independence, and therefore independence should be established in Palestine in accordance with the clearly expressed wishes of the peoples concerned. Those principles were clear, and those were the principles which the Committee was in duty bound to apply to the problem before it. The problem of Palestine related to a comparatively small area and directly affected only 2 million human beings, but it was fraught with consequences of the gravest import. Its equitable solution would require great faith and high courage. If those were forthcoming, the United Nations would have proved itself worthy of the confidence of great as well as small nations; but, if the Committee failed to pass that test, Palestine might prove to be the fuse which would set off a conflagration vaster and more horrible than any the world had witnessed.

The first duty of the United Nations was to prevent aggression. Yet Palestine had suffered from that injustice during the previous thirty years: the United Kingdom had held Palestine by armed force and had compelled the inhabitants to submit to Jewish immigration on a scale which threatened ultimately to convert the Palestinian Arabs into a political minority.

Sir Mohammad then turned to the facts of the case and the principles to be applied to those facts. The population in Palestine at the end of the First World War had been 93 per cent Arab and 7 per cent Jewish, but the insidious form of aggression détournée à laquelle il vient de faire allusion

pas avoir pour conséquence de léser les droits des populations de la Palestine; il importe en effet de traiter ce problème sur le plan international. En ce qui concerne l'assistance aux Juifs persécutés, la Palestine a fait plus que sa part, puisque plus de 500.000 Juifs ont pu s'établir sur son territoire. Le problème urgent qui se pose à l'heure actuelle consiste à faire secourir 250.000 Juifs qui se trouvent dans les camps de personnes déplacées. Plusieurs pays, tels l'URSS, le Brésil et le Canada, ont généreusement proposé d'ouvrir leur territoire à un certain nombre de Juifs. La Commission a entendu, à la sixième séance, l'appel du représentant de l'Uruguay demandant l'entrée immédiate en Palestine de 30.000 enfants et des femmes enceintes qui se trouvent actuellement dans des camps de personnes déplacées. Sir Mohammad reconnaît qu'il s'agit là d'une question urgente, mais il estime que ces personnes déplacées devraient chercher à s'installer dans les pays où il existe déjà une population juive importante et prospère, au lieu d'attendre de pouvoir entrer en Palestine.

Sir Mohammad invite la Commission à examiner les principes dont elle devrait s'inspirer. Il rappelle les principes qui figurent dans la Charte de l'Atlantique et qui ont été incorporés, au même titre que certains autres principes, dans la Charte des Nations Unies. D'autre part, il cite les Articles 1 et 2 de la Charte, ainsi que la déclaration du Président Truman sur la politique étrangère des Etats-Unis en date du 27 octobre 1945 qui énonçait en six articles les principes fondamentaux de la politique étrangère des Etats-Unis. Il est universellement reconnu que la Palestine est prête à assumer son indépendance; en conséquence, conformément aux vœux nettement exprimés des populations intéressées, il faut proclamer l'indépendance de ce pays. Ces principes sont parfaitement clairs et la Commsision est tenue de les appliquer au problème dont elle est saisie. Le problème de la Palestine ne concerne qu'une région relativement peu étendue et n'affecte directement que 2 millions de personnes; il est cependant gros de conséquences extrêmement graves. Pour le résoudre équitablement il faut faire preuve d'une grande foi et de beaucoup de courage. Si l'Organisation des Nations Unies en était capable, elle gagnerait la confiance des nations grandes et petites; mais si la Commission se montrait au-dessous de sa tâche, la question de la Palestine pourrait devenir l'étincelle qui engendrerait une conflagration dont l'ampleur et la cruauté dépasseraient tout ce que le monde a connu jusqu'à présent.

Le premier devoir de l'Organisation des Nations Unies est de prévenir l'agression. Quant à la Palestine, elle a précisément subi ce grave préjudice au cours des trente dernières années, puisqu'elle a été occupée par les forces armées du Royaume-Uni qui ont obligé ses habitants à accepter une immigration juive si nombreuse qu'elle risquait de réduire les Arabes de la Palestine à l'état d'une minorité politique.

Sir Mohammad en vient à la situation actuelle et aux principes qu'il convient d'y appliquer. A la fin de la première guerre mondiale, la population de la Palestine comptait 93 pour 100 d'Arabes et 7 pour 100 de Juifs; toutefois, la forme d'agres-

gression to which he had alluded had raised the Jewish population to 33 per cent.

It had been said that the persecution of the European Jews gave them a claim to unlimited immigration into Palestine. It had also been stated that the Jews themselves passionately desired to go to Palestine and were unwilling to be absorbed into any other country. He asked whether the desire of persecuted Jewry was to be the deciding factor in the situation, and whether the immigration laws of various States should give way to the desire of the displaced persons to enter particular countries or areas. It was questionable whether any other country would be prepared to permit unrestricted immigration for such reasons.

It had also been stated that the Jews had conferred economic boons upon Palestine and had carried out industrial and agricultural development. In many respects that statement was true, but that did not establish a claim to the creation of a Jewish State in Palestine. According to established principles, that kind of claim was inequitable.

It had been said that the Jews were determined not to accept the position of a political minority in Palestine, but the unwillingness of a minority in any country to continue to occupy that position was not a valid reason for converting a minority into a majority and a majority into a minority. It would be contended that it was for that very reason that partition had been advanced as a solution; but in examining the majority solution it would be found that in more than half the area of the country the Arabs were to be converted into a minority, in order that the Jewish population might become a politically dominant Jewish State. Sir Mohammad cited instances to illustrate that those arguments did not affect the principles to be applied. Dr. Weizmann, for whom he had the greater admiration and respect, had instanced the partition of India as an argument in favour of the partition of Palestine; but the analogy was misleading: Moslem and non-Moslem majorities had already been settled in India before the matter of partition came up for discussion; moreover, partition had been achieved by agreement between Moslems and Hindus.

With regard to the majority plan for partition contained in chapter VI of the Special Committee's report,[1] Sir Mohammad considered that it would not succeed in creating two viable States: physically and geographically it was a monstrosity, since it entailed dividing the area of 10,000 square miles into seven portions. From other points of view the plan was an iniquity. He went on to develop his argument that partition could not be a solution. According to the partition plan, the Jewish State would have a total population of 905,000 persons, of whom 498,000 would be Jews and 407,000 would be Arabs. But the Special Committee had appeared to ignore the population of 90,000 Bedouins in the Beersheba region. Those Bedouins were nomads; nevertheless they were Palestinian Bedouins, permanently within the area of Palestine. If those figures were included, it would be seen that the Arab population

[1] See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Supplement No. 11.

a porté à 33 pour 100 la proportion de la population juive.

On a affirmé que les persécutions dont les Juifs d'Europe avaient été victimes leur donnaient un droit d'entrée illimité en Palestine. On a également déclaré que les Juifs eux-mêmes désiraient passionnément pénétrer en Palestine et refusaient de se laisser absorber par tout autre pays. Le représentant du Pakistan demande si la volonté des Juifs persécutés constituera le facteur décisif dans la solution de ce problème et si les lois d'immigration des divers pays devront céder devant le désir des personnes déplacées d'entrer dans tel ou tel pays ou région. Se trouvera-t-il un autre pays disposé à permettre une immigration illimitée pour les raisons qu'il vient d'indiquer?

On a dit encore que les Juifs avaient contribué à la prospérité de la Palestine et qu'ils y avaient développé l'industrie et l'agriculture. Cette déclaration est exacte à plusieurs égards, mais elle ne justifie pas la création d'un Etat juif en Palestine. Si l'on s'en tient aux principes établis, ce genre de revendications n'a pas de justification.

On a dit que les Juifs ne consentiraient pas à se voir traiter comme une minorité politique en Palestine. Toutefois le refus d'une minorité, dans quelque pays que ce soit, d'être traitée comme telle ne constitue pas une raison valable pour la transformer en une majorité et vice versa. On pourrait prétendre que c'est précisément pour cela qu'on a eu recours à l'idée de partage; mais il suffit d'examiner la solution proposé par la majorité pour se rendre compte qu'il faudrait, sur plus de la moitié de ce territoire, réduire les Arabes à l'état d'une minorité afin de permettre à la population juive de créer un Etat à prédominance juive. Sir Mohammad cite des exemples pour montrer que des arguments de ce genre ne devraient pas affecter les principes qu'il convient d'appliquer. Le Dr Weizmann, pour lequel l'orateur éprouve la plus grande admiration et le plus grand respect, a invoqué le partage de l'Inde à titre d'argument à l'appui du plan de partage de la Palestine, mais cette analogie n'est qu'apparente: des majorités musulmanes et non musulmanes étaient déjà établies dans l'Inde avant que ne se posât la question du partage, et ce partage a été décidé par voie d'accord entre les Musulmans et les Hindous.

En ce qui concerne le plan de partage proposé par la majorité, au chapitre XI du rapport de la Commission spéciale[1] Sir Mohammad estime qu'il ne permettra pas de créer deux Etats viables: matériellement et géographiquement, ce plan est une monstruosité, car il envisage de morceler en sept parties une zone de 10.000 milles carrés. A d'autres points de vue ce plan constitue une injustice. Sir Mohammad explique alors pour quelles raisons le partage ne peut résoudre le problème. D'après ce plan, l'Etat juif aurait une population totale de 905.000 âmes, dont 498.000 Juifs et 407.000 Arabes. Mais la Commission spéciale semble ne pas avoir tenu compte des 90.000 Bédouins de la région de Bersabée. Tout en étant nomades, ces Bédouins palestiniens vivent en permanence sur le territoire de la Palestine. Si l'on prenait ce chiffre en considération, on verrait que

[1] Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Supplément No 11.

would equal the Jewish population in the Jewish State.

There were other glaring iniquities in the majority plan, such as the inclusion of the principal Arab ports of Jaffa and Haifa in the proposed Jewish State, together with the whole of the Beersheba sub-district. Certain predominantly Arab areas in the vicinity of Lake Tiberias had also been excluded from the proposed Arab State.

The effect of partition would be to force the entire Arab population of the Jewish State to migrate into the neighbouring Arab States. All scope for expansion had been included in the Jewish State. Palestine was a deficit food-grain country, and only 10 per cent of the Arab population could be supported on the food-grain production in the Arab State, although fruit could be grown on the hilly parts assigned to it under the partition plan.

One of the principal objectives of the Jewish Agency had been to settle Jewish immigrants on the land. There had been great resentment on the part of the Jewish Agency at the provisions of the White Paper of 1939, which had restricted the transfer of Arab lands in certain areas to Jewish ownership. It followed, therefore, that within the Jewish State there would be no restriction on the purchase of Arab land. Since it was also a fundamental part of the policy of the Jewish Agency and the Jewish National Fund to allow no land purchased by the latter to revert to Arab ownership, the result would be that Arab lands within the Jewish State would rapidly pass into permanent Jewish ownership, reducing the Arabs to the position of landless labourers. Moreover, since it has been a policy of the Jewish Agency to restrict the employment of Arabs in Jewish enterprise to cases of unavoidable necessity, the Arabs would have no means of earning a livelihood. They could work neither as labourers on the land nor in Jewish concerns, particularly if unrestricted Jewish immigration could provide labour for all Jewish industrial concerns.

It seemed that the Special Committee must have been fully aware of those factors and must have intended that inevitable result. It would have been more honest to recommend the compulsory exchange of populations between the two States than to propose leaving almost half a million people to the mercy of regulations which would eventually force their migration in destitution from the Jewish State into neighbouring Arab States.

Sir Mohammad cited a letter published in the *New York Times* on 28 September 1947 by Dr. Magnes, President of the Hebrew University of Jerusalem, severely criticizing the majority plan. Dr. Magnes had said that partition would not stop the terrorist activities of Jewish groups, and that having secured partition through terror, they would attempt to secure the rest of the country for the Jews in the same way. Moreover partition would arouse the Arab front, which had been quiescent. On the other hand, economic union was as indispensable as political union, for in the fact that the Arab State would be primarily agri-

la population arabe égalerait la population juive sur le territoire de l'Etat juif.

Le plan de la majorité contient d'autres injustices flagrantes, comme celle qui consiste à incorporer, dans l'Etat juif envisagé, les principaux ports arabes de Jaffa et de Haïfa, ainsi que l'ensemble de la région de Bersabée. De même, certaines régions situées près du lac de Tibériade où les Arabes sont en majorité, ne font pas partie de l'Etat arabe envisagé.

Le partage obligerait l'ensemble de la population arabe à quitter l'Etat juif pour s'établir dans les Etats arabes avoisinants. Tous les territoires susceptibles de développement sont attribués à l'Etat juif. La Palestine est un pays où la production de céréales est déficitaire. En conséquence un dixième seulement de la population arabe pourrait vivre de la production de céréales de l'Etat arabe, bien qu'il soit possible de produire des fruits dans les parties montagneuses que le plan de partage a attribuées à cet Etat.

L'un des principaux objectifs de l'Agence juive a été l'établissement d'immigrants juifs sur les terres palestiniennes. L'Agence juive a été très irritée par les dispositions du Livre blanc de 1939 qui restreignaient, dans certaines régions, le transfert à des Juifs des terres appartenant aux Arabes. Il est donc à prévoir que, sur le territoire de l'Etat juif, aucune restriction ne serait imposée à l'achat de terres arabes. Puisque l'un des principes essentiels de la politique de l'Agence juive et du Fonds national juif est de ne permettre en aucun cas le retour aux propriétaires arabes de terres achetées par des Juifs, il en résulterait que les terres arabes se trouvant en territoire juif deviendraient rapidement la propriété définitive des Juifs, ce qui réduirait les Arabes à la situation de simples manœuvres. En outre, puisque l'Agence juive a pour politique de limiter l'emploi des Arabes dans des entreprises juives aux seuls cas de nécessité absolue, les Arabes n'auraient aucun moyen de gagner leur vie. Ils ne pourraient travailler ni comme ouvriers agricoles, ni comme ouvriers dans les établissements juifs, surtout si une immigration juive ilimitée pouvait assurer la main d'œuvre nécessaire à toutes les entreprises industrielles juives.

Les membres de la Commission spéciale ont certainement entrevu tous ces aspects du problème et il semble bien qu'ils ne soient nullement opposés à ce résultat inévitable. De l'avis de Sir Mohammad, il eût été plus honnête de recommandre l'échange obligatoire de populations entre les deux Etats que d'envisager d'abandonner près d'un demi-million de personnes à la merci de règlements qui les obligeraient finalement à émigrer, dénués de tout, de l'Etat juif vers les Etats arabes avoisinants.

Sir Mohammad cite une lettre de M. Magnes, Président de l'Université hébraïque de Jérusalem, publiée par le *New York Times* du 28 septembre 1947 et dans laquelle le plan de la majorité fait l'objet de critiques sévères. M. Magnes y déclare que le partage ne mettrait pas fin aux activités terroristes des groupes juifs et que, ayant obtenu le partage par la terreur, ces groupes emploieraient les mêmes moyens pour faire en sorte que le reste du pays soit également attribué aux Juifs. Le partage provoquerait en outre le soulèvement du Front arabe qui a été calme jusqu'à présent. D'autre part, l'union économique est

cultural, while the Jewish State would be primarily industrial, lay the germs of political conflict.

If the Jewish Agency was prepared to accept the majority plan, it was probably because it considered it as the thin end of the wedge and not as the final and irrevocable culmination of Jewish hopes and ideals. Partition would lay the foundations for fresh strife rather than allay the conflict with which the Committee was faced. The sole duty of the United Nations was to apply the principles of the Atlantic Charter as embodied in the United Nations Charter to the problem of Palestine, and a modification of those principles by the Committee would not lead to a solution.

The first duty was to explore the possibility of bringing Arab and Jew together and arriving at an agreed solution. Failing such a solution, the Committee should strive to find a solution which would be in accord with the freely expressed wishes of the people concerned, based on the right of all peoples to choose the form of government under which they wished to live. Such action would be in conformity with Article 1 of the Charter.

The United Nations could find a solution for the situation of the 600,000 Jews already in Palestine by prescribing the fundamental conditions which would secure to them, as a minority, complete religious, cultural, linguistic, educational and social freedom within the independent State of Palestine and by guaranteeing within the constitution of the State permanent and adequate enforcement of such principles. The safeguards should be so framed as to make them enforceable by judicial action, if necessary, as a last resort, through the International Court of Justice.

There was no valid reason, if Zionism found no complete satisfaction in the course he had proposed, for the United Nations to carry out a policy which would amount not only to a grave injustice to the majority of the inhabitants of Palestine, but which would also constitute a violation of the principles of the Charter. It should be for the United Nations to secure, by every possible means, the same liberty and freedom, and the same possibilities for progress, to the Jewish minority in a Palestinian State as Jewish people received in other countries in which they formed minorities. Sir Mohammad hoped that the United Nations, which had been designed to secure justice and fairness, would not fail in its task.

The meeting rose at 1.10 p.m.

EIGHTH MEETING

Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 8 October 1947, at 11 a.m.
Chairman: Mr. H. EVATT (Australia).

13. General debate on the three questions referred to the Committee by the General Assembly (continued)

Mr. WINIEWICZ (Poland) congratulated the United Nations Special Committee on Palestine

aussi indispensable qu'une union politique, car le fait que l'Etat arabe aura un caractère surtout agricole, alors que l'Etat juif sera surtout industriel, risque de provoquer des conflits politiques.

Si l'Agence juive est prête à accepter le plan de la majorité, c'est sans doute parce qu'elle le considère comme un commencement et non comme l'accomplissement définitif et irrévocable des aspirations juives. Au lieu d'apaiser le conflit que doit résoudre la Commission, le partage ne ferait que provoquer de nouvelles luttes. L'Organisation des Nations Unies a pour seul devoir d'appliquer au problème palestinien les principes de la Charte de l'Atlantique qui ont été incorporés dans la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas en apportant des modifications à ces principes que la Commission contribuerait à régler ce problème.

Tout d'abord il faut établir s'il est possible de mettre d'accord les Arabes et les Juifs et de trouver une solution acceptable pour chacune des parties en cause. Si cela s'avérait impossible, la Commission devrait s'efforcer de trouver une solution qui fût conforme aux vœux librement exprimés des populations intéressées et qui se fondât sur le droit de tous les peuples à choisir la forme de gouvernement qui leur convient. Une telle solution serait conforme à l'Article premier de la Charte.

L'Organisation des Nations Unies pourrait régler la situatino des 600.000 Juifs déjà établis en Palestine en stipulant les conditions fondamentales qui assureraient aux Juifs, en tant que minorité vivant au sein d'un Etat palestinien indépendant, l'entière liberté de religion, de culture, de langue et d'éducation, ainsi que l'égalité dans le domaine social, et qui leur garantiraient, dans le cadre de la Constitution de cet Etat, l'application rigoureuse et permanente de ces principes. Ces garanties devraient être conçues de telle sorte qu'elles puissent être rendues exécutoires par décision judiciaire prise en cas de besoin et en dernier ressort par la Cour internationale de Justice.

Il se peut bien que cette solution ne donne pas complète satisfaction au sionisme. Mais l'Organisation des Nations Unies n'a aucune raison plausible d'adopter une politique qui constituerait non seulement une injustice flagrante envers la majorité des habitants de la Palestine, mais aussi une violation des principes de la Charte. L'Organisation des Nations Unies doit faire tout son possible pour assurer à la minorité juive d'un Etat palestinien les mêmes droits et les mêmes possibilités de progrès que celles dont les populations juives bénéficient dans d'autres pays où elles forment des minorités. Sir Mohammad exprime l'espoir que l'Organisation des Nations Unies, qui a pour but d'assurer la justice et l'égalité, ne faillira pas à la tâche.

La séance est levée à 13 h. 10.

HUITIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 8 octobre 1947, à 11 heures.
Président: M. H. EVATT (Australie).

13. Discussion générale sur les trois questions renvoyées à la Commission par l'Assemblée générale (suite)

M. WINIEWICZ (Pologne) félicite la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine